
Financial statements of
États financiers de
The Vanier Institute of the Family
L'Institut Vanier de la Famille

June 30, 2022
30 juin 2022

Independent Auditor's Report	1-3	Rapport de l'auditeur indépendant
Balance sheet	4	Bilan
Statement of operations	5	État des résultats
Statement of changes in fund balances	6	État de l'évolution des soldes de fonds
Statement of cash flows	7	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	8-19	Notes complémentaires
Schedule – Allocation of expenses	20	Annexe – Allocation des dépenses

Independent Auditor's Report

To the Members of
The Vanier Institute of the Family

Opinion

We have audited the financial statements of The Vanier Institute of the Family (the "Institute"), which comprise the balance sheet as at June 30, 2022, and the statements of operations, changes in fund balances and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Institute as at June 30, 2022, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Institute in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Institut Vanier de la Famille

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Vanier de la Famille (l'« Institut »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Institute's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Institute or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Institute's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Institute's internal control.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut.

- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
 - Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Institute's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Institute to cease to continue as a going concern.
 - Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
November 28, 2022

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 novembre 2022

The Vanier Institute of the Family
Balance sheet

As at June 30, 2022

L'Institut Vanier de la Famille
Bilan

au 30 juin 2022

	2022		2021	
	Operating fund	Externally restricted fund	Total	Total
	Fonds d'opération	Fonds affecté d'origine externe	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Assets				
Current assets				
Cash	189,149	139,487	328,636	342,178
Accounts receivable	33,059	—	33,059	22,008
Prepaid expenses	12,400	—	12,400	12,895
Due from (to) interfunds	(67,927)	67,927	—	—
	166,681	207,414	374,095	377,081
Investments (Note 4)	—	18,007,695	18,007,695	20,404,982
Capital assets (Note 5)	339,542	—	339,542	363,663
	506,223	18,215,109	18,721,332	21,145,726
Liabilities				
Current liabilities				
Accounts payable and accrued liabilities	93,888	22,378	116,266	166,755
Deferred revenue (Note 7)	13,733	—	13,733	15,600
	107,621	22,378	129,999	182,355
Accrued benefit liability (Note 8)	21,868	—	21,868	41,541
	129,489	22,378	151,867	223,896
Fund balances				
Unrestricted	—	—	—	—
Invested in capital assets	339,542	—	339,542	363,663
Internally restricted	37,192	—	37,192	37,192
Externally restricted special projects	—	210,519	210,519	198,876
Endowment (Note 9)	—	17,982,212	17,982,212	20,322,099
	376,734	18,192,731	18,569,465	20,921,830
	506,223	18,215,109	18,721,332	21,145,726

Actif

À court terme
 Encaisse
 Débiteurs
 Frais payés d'avance
 Sommes à recevoir (à payer) interfonds

Placements (note 4)
 Immobilisations corporelles (note 5)

Passif

À court terme
 Créiteurs et charges à payer
 Revenu reporté (note 7)

Passif au titre des prestations
 constituées (note 8)

Soldes des fonds

Non affecté
 Investi en immobilisations corporelles
 Affecté d'origine interne
 Projets spéciaux affectés d'origine externe
 Dotation (note 9)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

On behalf of the Board

Au nom du conseil d'administration

Treasurer

T. Daniel

Trésorier

Chair of the Board of Directors

Marie Vaillancourt

Président du conseil d'administration

	2022			2021	
	Operating fund	Externally restricted fund			
	Fonds d'opération	Fonds affecté d'origine externe			
	Unrestricted	Special projects	Endowment		
	Non affecté	Projets spéciaux	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenue					Revenus
Bond and other interest	62	—	118,412	118,474	104,817
Dividends and trust income	—	—	393,937	393,937	359,390
Realized gains on investments	—	—	1,545,184	1,545,184	2,413,631
Change in unrealized gains on investments	—	—	(3,043,089)	(3,043,089)	1,296,923
Gain (loss) on foreign exchange	—	—	8,559	8,559	(69,641)
	62	—	(976,997)	(976,935)	4,105,120
Programs	15,600	—	—	15,600	37,823
Donations	17,385	—	—	17,385	9,774
Publications and subscriptions	1,570	—	—	1,570	892
Speaking, advising and consulting	—	—	—	—	10,950
	34,617	—	(976,997)	(942,380)	4,164,559
Expenses (Schedule)					Dépenses (annexe)
Programs	758,635	16,010	—	774,645	570,078
Families in Canada project	—	—	—	—	113,819
General administration	367,099	—	106,984	474,083	408,938
Board governance	161,257	—	—	161,257	112,336
	1,286,991	16,010	106,984	1,409,985	1,205,171
Excess (deficiency) of revenue over expenses	(1,252,374)	(16,010)	(1,083,981)	(2,352,365)	2,959,388
					Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2022					2021		
	Operating fund		Externally restricted fund			Total		
	Fonds d'opération		Fonds affecté d'origine externe					
	Unrestricted	Invested in capital assets	Internally restricted	Special projects	Endowment	Total		
Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Affecté d'origine interne	Projets spéciaux	Dotation	Total	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Balance, beginning of year	—	363,663	37,192	198,876	20,322,099	20,921,830	17,962,442	Solde au début
Excess (deficiency) of revenue over expenses	(1,252,374)	—	—	(16,010)	(1,083,981)	(2,352,365)	2,959,388	Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses
Transfer from Endowment Fund (Note 10)	1,228,253	—	—	27,653	(1,255,906)	—	—	Transferts du Fonds de dotation (note 10)
Purchase of capital assets	(5,665)	5,665	—	—	—	—	—	Acquisition d'immobilisations corporelles
Amortization of capital assets	29,786	(29,786)	—	—	—	—	—	corporelles
Balance, end of year	—	339,542	37,192	210,519	17,982,212	18,569,465	20,921,830	Solde à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The Vanier Institute of the Family

Statement of cash flows

Year ended June 30, 2022

L'Institut Vanier de la Famille

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2022

	2022	2021	
	\$	\$	
Net inflow (outflow) of cash related to the following activities:			Entrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :
Operating			Fonctionnement
Excess (deficiency) of revenue over expenses	(2,352,365)	2,959,388	Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses
Items not affecting cash			Éléments sans effet sur la trésorerie
Amortization of capital assets	29,786	30,472	Amortissement des immobilisations corporelles
Realized gains on investments	(1,545,184)	(2,413,631)	Gains réalisés sur les placements
Change in unrealized gains on investments	3,043,089	(1,296,923)	Variation des gains non réalisés sur les placements
	(824,674)	(720,694)	
Changes in non-cash operating working capital items			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement
Accounts receivable	(11,051)	38,660	Débiteurs
Prepaid expenses	495	(1,134)	Frais payés d'avance
Accounts payable and accrued liabilities	(50,489)	48,209	Créditeurs et charges à payer
Deferred revenue	(1,867)	(8,420)	Revenu reporté
Accrued benefit liability	(19,673)	(8,087)	Passif au titre des prestations constituées
	(82,585)	69,228	
Investing			Investissement
Purchase of investments	(9,924,980)	(13,560,938)	Acquisition de placements
Proceeds on disposal of investments	10,824,362	14,343,717	Produits de disposition de placements
Purchase of capital assets	(5,665)	(4,249)	Acquisition d'immobilisations corporelles
	893,717	778,530	
Change in cash during the year	(13,542)	127,064	Variation de l'encaisse au cours de l'exercice
Cash, beginning of year	342,178	215,114	Encaisse au début
Cash, end of year	328,636	342,178	Encaisse à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Organization and purpose

The primary purpose of The Vanier Institute of the Family (the "Institute"), as stated in the letters patent, is to promote the spiritual and material well-being of Canadian families and in furtherance thereof and without limiting the generality of the foregoing, to study their social, physical, mental, moral and financial environment and characteristics; and in implementing the foregoing:

- a) to foster the creation of means designed to identify and provide for the needs and aspirations of the family;
- b) to encourage and promote the inherent capacity of families and help themselves;
- c) to work with and encourage cooperation among charitable, religious, education, welfare, cultural and other organizations; and
- d) to seek the support of the various faiths in Canada and to further their joint endeavours for family betterment.

The Institute is incorporated without share capital under the *Canada Corporations Act* and is exempt from tax as a registered charity under the *Income Tax Act* (Canada).

In October 2011, at a special meeting of the members, the Institute revised the organization's bylaws in accordance with the new *Canada Not-for-profit Corporations Act*. The new bylaws were approved by Industry Canada on April 18, 2012.

2. Accounting policies

These financial statements are prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

1. Objectif de l'organisme

L'Institut Vanier de la Famille (l'« Institut ») a pour objectif principal, selon ses lettres patentes, de promouvoir le bien-être spirituel et matériel des familles canadiennes et, à cette fin et sans limiter la portée de ce qui précède, étudier leurs milieux sociaux, physiques, intellectuels, moraux et économiques, et, pour atteindre ces buts :

- a) favoriser la mise au point de méthodes propres à déterminer les besoins et aspirations de la famille, et à y pourvoir;
- b) encourager et favoriser le pouvoir inné qu'a toute famille de contribuer à son propre bien-être;
- c) collaborer avec les organisations charitables, religieuses, éducatives, culturelles, d'assistance ou autres, et encourager la collaboration entre elles;
- d) chercher l'appui des diverses confessions religieuses du Canada et favoriser leur action conjuguée en vue d'améliorer le sort de la famille.

L'Institut a été constitué en personne morale sans capital-actions selon la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance exonéré de l'impôt, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En octobre 2011, dans le cadre d'une assemblée générale spéciale des membres, l'Institut a revu les statuts de l'organisme conformément aux dispositions de la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Les nouveaux statuts ont été approuvés le 18 avril 2012.

2. Méthodes comptables

Ces états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

2. Accounting policies (continued)

Adoption of the amendments to Section 3856, Financial Instruments, for financial instruments originated or exchanged in a related party transaction

Effective July 1, 2021, the Institute has adopted the amendments to Handbook Section 3856, Financial Instruments ("Section 3856") related to the recognition of financial instruments originated or exchanged in a related party transaction, referred to herein as the "related party financial instruments amendments".

These amendments to Section 3856 establish new guidance for determining the measurement of a related party financial instrument. The related party financial instruments amendments require that such a financial instrument be initially measured at cost, which is determined based on whether the instrument has repayment terms. If the instrument has repayment terms, the cost is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any reduction for impairment. Otherwise, the cost is determined using the consideration transferred or received by the Institute in the transaction. Subsequent measurement is based on how the instrument was initially measured.

The Institute has applied the related party financial instruments amendments in accordance with the transition provisions of Section 3856. The amendments should be applied retrospectively. When related party financial instruments exist at the date these amendments are applied for the first time, the cost of an instrument that has repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment as at the beginning of the earliest comparative period. The cost of an instrument that does not have repayment terms is deemed to be its carrying amount in the Institute's financial statements, less any impairment, as at the same date. The fair value of an instrument that is an investment in shares quoted in an active market is determined as at the same date.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er juillet 2021, l'Institut a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Institut lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

L'Institut a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'Institut, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

2. Accounting policies (continued)

Adoption of the amendments to Section 3856, Financial Instruments, for financial instruments originated or exchanged in a related party transaction (continued)

When related party financial instruments do not exist at the date these amendments are applied for the first time, transition relief was provided such that the related party financial instruments do not need to be restated as at the beginning of the earliest comparative period.

The adoption of these amendments had no material impact on the amounts recognized in the Institute's financial statements or disclosures.

Fund accounting

In accordance with the principles of fund accounting, the Institute maintains its accounting records to ensure that limitations and restrictions placed on the use of available resources are observed. Under this method, all resources are classified for accounting and reporting purposes into funds that are in accordance with specific activities and objectives. Accordingly, separate accounts are maintained for the following funds: Operating Fund, Internally Restricted Fund, Special Projects Fund and Endowment Fund.

The purpose of the Operating Fund is to record the day-to-day operations, including the receipt and use of donations and contributions with no external restrictions.

The Internally Restricted Fund reports internally restricted project funds, established by the Board, for specific purposes related to the Institute's programs.

The Externally Restricted Special Projects Fund accounts for externally restricted contributions.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Institut ou sur les informations à fournir.

Soldes de fonds

Conformément aux modalités de la comptabilité par fonds, l'Institut tient ses livres comptables de façon à assurer que les limites et les restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles soient observées. Selon cette méthode, toutes les ressources sont classées dans des fonds, pour des fins comptables et de gestion, qui correspondent à des activités et des objectifs spécifiques. Ainsi, des comptes séparés sont gardés pour les fonds suivants : Fonds d'opération, Fonds affecté d'origine interne, Fonds de projets spéciaux et Fonds de dotation.

Le but du Fonds d'opération est de comptabiliser les opérations quotidiennes, incluant l'encaissement et l'utilisation de dons et d'apports n'ayant pas de restrictions externes.

Le Fonds affecté d'origine interne, établi par le conseil d'administration, comptabilise des fonds de projets affectés à l'interne relativement à divers projets axés sur des facettes particulières des programmes de l'Institut.

Le Fonds de projets spéciaux affectés d'origine externe représente des apports affectés à l'externe.

2. Accounting policies (continued)

Fund accounting (continued)

The purpose of the Endowment Fund is to record endowment contributions and net investment income, which are externally restricted and amounts internally designated as endowments. These contributions are to be held in perpetuity with the income being used for operations.

Interfund amounts payable/receivable are non-interest-bearing and have no terms of repayment.

By Board policy, the annual allocation of revenue from the Endowment Fund to the Operating Fund is calculated on a five-year average of the fair value of the Endowment Fund. The equivalent of 5.50% (5.50% in 2021) of the average fair value is taken into the Operating Fund and that amount is distributed 98.87% to operations (Unrestricted Fund) and 1.13% to Externally Restricted Special Projects Fund.

Interfund amounts payable/receivable are non-interest-bearing and have no terms of repayment.

Revenue recognition

The Institute uses the restricted fund method of accounting for restricted contributions and endowments. Restricted donations and endowments are recognized as revenue of the appropriate fund.

Unrestricted contributions are recognized as revenue of the Operating Fund in the period received.

Restricted contributions, for which the Institute has no corresponding restricted fund, are deferred and recognized as revenue in the Operating Fund in the period in which the related expenses are incurred.

Contributions received in the form of materials and/or services are recorded at fair value when the materials and/or services would normally have been purchased, otherwise they are recorded at a value of nil.

Donations and sponsorships are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured. Revenue from legacies is recorded when received.

2. Méthodes comptables (suite)

Soldes de fonds (suite)

Le but du Fonds de dotation est de comptabiliser l'accumulation d'apports de dotations et revenus d'investissement qui sont affectés à l'externe et de sommes restreintes à l'interne à titre de dotation. Ces apports doivent être gardés en perpétuité et les revenus y afférents, utilisés pour les opérations.

Les soldes à payer/à recevoir interfonds ne portent pas intérêt et n'ont pas de modalités de paiement.

Selon la politique du Conseil, l'allocation annuelle des revenus du Fonds de dotation est basée sur la moyenne de la juste valeur aux livres des cinq dernières années du Fonds de dotation. L'équivalent de 5,50 % (5,50 % en 2021) de cette juste valeur moyenne est attribué au Fonds d'opération et, de ce montant, 98,87 % sont alloués aux opérations (Fonds non affecté) et 1,13% aux Fonds de projets spéciaux affectés d'origine externe.

Les soldes à payer/à recevoir interfonds ne portent pas intérêt et n'ont pas de modalités de paiement.

Constatation des revenus

L'Institut utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des contributions restreintes et des dotations. Les dons restreints et les dotations sont comptabilisés à titre de revenus dans le fonds approprié.

Les apports non soumis à des affectations sont reconnus comme revenus du Fonds d'opération à la période où ils sont reçus.

Les apports affectés pour lesquels l'Institut n'a pas de fonds affectés correspondants sont reportés et constatés comme revenus dans le Fonds d'opération au cours de la période où les charges afférentes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de biens et/ou de services sont comptabilisés à leur juste valeur dans le cas où le bien ou le service aurait normalement été acheté, sinon ils sont comptabilisés à une valeur nulle.

Les dons et les commandites sont comptabilisés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir si les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque leur réception est raisonnablement assurée. Les revenus de legs sont comptabilisés lorsque reçus.

2. Accounting policies (continued)

Revenue recognition (continued)

Investment income is recorded on the accrual basis of accounting.

Financial instruments

Initial measurement

Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when the Institute becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with the Institute is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by the Institute in the transaction.

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently measured at amortized cost except for the following:

- a) Investments in unlisted shares, which are measured at cost less any reduction for impairment;
- b) Investments in listed shares and derivative financial instruments that are not designated in a qualifying hedging relationship, which are measured at fair value at the balance sheet date. The fair value of listed shares is based on the latest closing price, and the fair value quote received from the bank counterparty is used as a proxy for the fair value of derivative financial instruments.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Institut devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Institut qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Institut dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

2. Accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Investment income is recorded on the accrual basis of accounting. Unrealized gains and losses on listed shares are included in the statement of operations.

Transaction costs

Transaction costs related to financial instruments subsequently measured at fair value are expensed as incurred. Transaction costs related to other financial instruments are added to the carrying value of the asset or netted against the carrying value of the liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method. Any premium or discount related to an instrument measured at amortized cost is amortized over the expected life of the item using the effective interest method and recognized in net earnings as interest income or expense.

Impairment

With respect to financial assets measured at cost or amortized cost, the Institute recognizes an impairment loss, if any, in net earnings when there are indicators of impairment and it determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows. When the extent of impairment of a previously written-down asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to net earnings in the period the reversal occurs.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées sont inclus dans l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Institut comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Accounting policies (continued)

Foreign currency translation

Financial assets denominated in foreign currencies have been translated into Canadian dollars at the rate of exchange prevailing at year-end.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost, less accumulated amortization. Amortization is recorded on a straight-line basis as follows:

Building	2.5%
Building improvements	10.0%
Computer equipment	30.0%
Computer software	100.0%
Furniture and equipment	20.0%

Impairment of long-lived assets

A long-lived asset is tested for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that its carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when the asset no longer has long-term service potential. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its residual value.

Employee benefit plans

The Institute has a defined contribution pension plan managed by a third-party carrier. It also has a self-funded defined retirement allowance plan. The Institute records its obligations and the related costs on the accrual basis of accounting.

Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements, and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period.

2. Méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les actifs financiers libellés en devises étrangères ont été convertis en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Immeuble	2,5 %
Améliorations au bâtiment	10,0 %
Matériel informatique	30,0 %
Logiciel	100,0 %
Mobilier et matériel de bureau	20,0 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque l'actif n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La perte de valeur constatée est déterminée comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Régimes d'avantage sociaux du personnel

L'Institut a un régime de retraite à cotisations déterminées géré par une tierce partie ainsi qu'un régime à prestations déterminées autofinancé par une provision spécifique. L'Institut comptabilise les obligations et les coûts liés à ces régimes selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert que la direction présente des estimations et des hypothèses qui influent sur la valeur de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice en question.

2. Accounting policies (continued)

Use of estimates

The most significant estimates used in the preparation of these financial statements include the fair value of investments, the estimated useful lives of capital assets and the amount of accrued liabilities. Actual results could differ from management's best estimates as additional information becomes available in the future.

These estimates and assumptions are reviewed periodically and, as adjustments become necessary, they are reported in the periods in which they become known.

Allocation of expenses

Salaries and benefits expenses are allocated between Programs, General administration and Board governance based on a proportion of salary and benefit expenses incurred in each category (based on estimated time in 2021). The remaining expenses are allocated between Programs, General administration and Board governance based on actual expenses incurred.

3. Capital disclosures

The Institute considers its capital to be the balances maintained in its fund balances. The primary objective of the Institute is to invest its capital in a manner that will allow it to continue as a going concern and comply with its stated objectives. Capital is invested under the direction of the Finance and Investment Committee of the Board of Directors of the Institute and is managed by external portfolio managers in accordance with the Statement of Investment Policies and Procedures, with the objective of providing a reasonable rate of return, minimizing risk and ensuring adequate liquid investments are on hand for current cash flow requirements. The Institute manages several contributions with external restrictions that specify the conditions for using these financial resources. The Institute has complied with the requirements respecting these restricted contributions.

There have been no changes to the Institute's capital requirements and its overall strategy with respect to capital remains unchanged from the prior year.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Les estimations les plus significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers incluent la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant des charges à payer. À la suite de l'obtention d'informations supplémentaires dans le futur, les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Ces estimations et ces hypothèses sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils ont été reconnus.

Allocation des dépenses

Les salaires et avantages sociaux sont répartis entre Programmes, Administration générale et Gouvernance du Conseil selon une proportion des dépenses salariales et d'avantages sociaux engagées dans chaque catégorie (selon temps estimé en 2021). Les dépenses restantes sont réparties entre Programmes, Administration générale et Gouvernance du Conseil selon les frais réels engagés.

3. Gestion du capital

L'Institut considère son capital comme étant les sommes maintenues dans ses soldes de fonds. Le principal objectif de l'Institut est d'investir son capital de telle sorte à lui permettre de poursuivre ses activités conformément à son objectif principal. Le capital est investi conformément aux directives du comité de financement et d'investissement du conseil d'administration de l'Institut et est géré par les gestionnaires de portefeuille externes conformément à l'énoncé des politiques et des procédures de placement en vue de produire un rendement raisonnable avec un minimum de risque et de faire en sorte que l'Institut ait à sa disposition des placements liquides pour ses besoins de trésorerie. L'Institut gère des apports pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Institut s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

Il n'y a eu aucun changement aux exigences des apports affectés de l'Institut et sa stratégie globale par rapport au capital n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

4. Investments

4. Placements

	2022		2021		
	Fair value	Cost	Fair value	Cost	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	
	\$	\$	\$	\$	
Equities and income trusts	12,640,904	11,080,302	14,252,833	10,246,544	Actions et fonds à revenu fixe
Fixed income securities	5,366,791	6,040,325	6,152,149	6,228,281	Titres à revenu fixe
	18,007,695	17,120,627	20,404,982	16,474,825	

Foreign currency risk

Foreign currency exposure arises from the Institute's holdings of investments dominated in foreign currencies. As at June 30, 2022, the fair value of the Institute's foreign holdings totaled \$7,464,022 (\$7,715,624 in 2021). The Institute does not hedge its foreign currency risk.

Interest rate risk

Interest rate risk refers to the adverse consequences of interest rate changes on the Institute's cash flows, financial position and investment income. Management has adopted investment practices which it believes reduce its investment risk. As at June 30, 2022, interest-bearing long-term investments totaled \$5,639,321 (\$6,173,316 in 2021). The effective interest rates for these investments range from 0.82% to 3.97% (0.8% to 3.8% in 2021) with maturities ranging from March 2025 to December 2033 (March 2025 to July 2031).

Credit risk

Credit risk relates to the potential that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Institute's maximum credit exposure is represented by the fair value of the investments and accounts receivable as presented in the balance sheet.

Risque de change

Le risque de change découle des placements de l'Institut dans des titres libellés en devises étrangères. Au 30 juin 2022, l'Institut détenait 7 464 022 \$ (7 715 624 \$ en 2021) en juste valeur de placements en devises étrangères. L'Institut ne couvre pas son risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Ce type de risque renvoie aux conséquences néfastes que pourraient avoir les fluctuations de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placement de l'Institut. La direction a mis en place des politiques de placement, ce qui réduit le risque lié aux placements. Au 30 juin 2022, les placements sujets au risque de taux d'intérêt totalisent 5 639 321 \$ (6 173 316 \$ en 2021). Les taux d'intérêt effectifs de ces placements varient de 0,82 % à 3,97 % (0,8 % à 3,8 % en 2021) et ont des dates d'échéance variant de mars 2025 à décembre 2033 (mars 2025 à juillet 2031).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Le risque de crédit maximal de l'Institut correspond à la juste valeur des placements et des débiteurs inscrits au bilan.

5. Capital assets

	Cost	Accumulated amortization	2022 Net book value	2021 Net book value	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
	\$	\$	\$	\$	
Land	39,237	—	39,237	39,237	Terrain
Building	463,244	254,403	208,841	220,420	Immeuble
Building improvements	151,180	68,031	83,149	98,267	Améliorations au bâtiment
Computer equipment	10,747	3,421	7,326	4,250	Matériel informatique
Furniture and equipment	5,406	4,417	989	1,489	Mobilier et matériel de bureau
	669,814	330,273	339,542	363,663	

In 2011, the Institute received donated and gifted artwork with a value of \$46,625 based on an appraisal, which is not reflected in these financial statements.

En 2011, l'Institut a reçu des œuvres d'art qui lui ont été offertes ou données, et dont la valeur est estimée à 46 625 \$ selon une évaluation. Ces actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

6. Line of credit

The Institute has use of a line of credit for \$75,000. This line of credit was not utilized as at June 30, 2022 and 2021.

6. Marge de crédit

L'Institut détient une marge de crédit de 75 000 \$. La marge de crédit n'a pas été utilisée au 30 juin 2022 et 2021.

7. Deferred revenue

	2022	2021
	\$	\$
Opening balance	15,600	24,020
Received from other sources for summer internship	7,000	—
Received from other sources for Families Matter Project	11,400	—
Received from other sources for Therapists Survey	—	15,000
Received from other sources for Grand-Families Survey	—	20,000
Amounts recognized during the year	(20,267)	(43,420)
	13,733	15,600

7. Revenu différé

	2022	2021
	\$	\$
Opening balance	15,600	24,020
Received from other sources for summer internship	7,000	—
Received from other sources for Families Matter Project	11,400	—
Received from other sources for Therapists Survey	—	15,000
Received from other sources for Grand-Families Survey	—	20,000
Amounts recognized during the year	(20,267)	(43,420)
	13,733	15,600

8. Employee benefit plans

The Institute has defined contribution plans providing pension and retirement benefits to its employees as follows:

Pension Plan

A defined contribution pension plan, which covers substantially all of its employees, providing pensions based on contributions. This plan requires contributions of 5% by the employee and 6% by the employer, calculated on the employee's monthly earnings. The employer's expense for 2022 of \$25,576 (\$24,875 in 2021) is included in salaries and benefits.

Retirement allowance plan

A defined retirement allowance plan, where an employee will receive a retirement allowance determined by multiplying half of the employee's actual weekly rate of pay upon retirement by the number of completed years of continuous employment to a maximum of twenty-six weeks.

Information about the Institute's defined retirement allowance plan:

	2022	2021	
	\$	\$	
Accrued benefit liability, beginning of year	41,541	49,628	Passif au titre des prestations constituées au début
Current service cost	1,276	3,151	Coût des services rendus au cours de la période
Amounts paid	(20,949)	(11,238)	Montant déboursés au cours de la période
Accrued benefit liability, end of year	21,868	41,541	Passif au titre des prestations constituées à la fin

8. Régimes d'avantages sociaux

L'Institut dispose de régimes d'avantages sociaux offrant un régime de retraite et autres avantages futurs comme suit :

Régime de retraite

Un régime de retraite à cotisations déterminées, couvrant la majorité des employés, et offrant des prestations de retraite compte tenu des cotisations. Le régime requiert des cotisations de 5 % de la part des employés et de 6 % de la part de l'employeur, en fonction des salaires mensuels. La charge de l'employeur pour 2022 de 25 576 \$ (24 875 \$ en 2021) est incluse au poste des salaires et avantages sociaux.

Programme d'allocation de retraite

Un programme d'allocation de retraite selon lequel l'employé recevra une allocation de retraite calculée en multipliant la moitié du salaire hebdomadaire de fin de carrière par le nombre d'années d'emploi sans interruption jusqu'à un maximum de vingt-six semaines.

L'information sur le programme d'allocation de retraite de l'Institut est la suivante :

9. Endowment Fund

For the year ended June 30, 2022, the Institute had \$950,634 (\$1,706,656 in 2021) of unallocated net investment revenue, excluding the change in unrealized gains, of which \$231,422 (\$35,396 in 2021) was used to cover the deficit, leaving a net amount of \$719,211 (\$1,671,260 in 2021). Total accumulated investment revenue, not allocated and internally restricted as an amount available for distribution by the Endowment Fund, totals \$5,202,687 (\$4,483,476 in 2021). The Institute commenced tracking the internally restricted portion of the Endowment Fund in 2012.

10. Interfund transfers

At year-end, \$1,255,906 (\$1,033,229 in 2021) was transferred from the Endowment Fund to the Operating Fund's Unrestricted Fund and the Externally Restricted Special Projects Fund, in the amounts of \$1,228,253 (\$1,022,166 in 2021) and \$27,653 (\$11,063 in 2021), respectively.

The determination of the annual allocation is disclosed in Note 2.

11. Comparative Figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.

9. Fonds de dotation

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, l'Institut avait 950 634 \$ (1 706 656 \$ en 2021) de revenus de placement nets, non alloués (excluant les variations des gains non réalisés). De ce montant, une somme de 247 432 \$ (35 396 \$ en 2021) a été utilisée pour couvrir le déficit, ramenant le montant net à 703 202 \$ (1 671 260 \$ en 2021). Le total des revenus de placement cumulés qui ne sont pas alloués, mais affectés à l'interne comme montants disponibles pour distribution par le Fonds de dotation s'élevaient à 5 186 678 \$ (4 483 476 \$ en 2021). L'Institut a commencé le suivi de la portion affectée à l'interne du Fonds de dotation en 2012.

10. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, 1 255 906 \$ (1 033 229 \$ en 2021) ont été transférés du Fonds de dotation au Fonds d'opération – non affecté et au Fonds de projets spéciaux affectés d'origine externe, pour les montants respectifs de 1 244 263 \$ (1 022 166 \$ en 2021) et 11 643 \$ (11 063 \$ en 2021).

La détermination de l'allocation annuelle est décrite à la note 2.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courants.

